

Référence :	NS-00073
Date d'application :	14/10/2024
Annule et remplace la note NS-00060	
Notes de service \ Direction générale	

## Note de service

### Evolution des mesures liées aux épidémies hivernales

En cette période automnale, vous avez pu constater la reprise active de la circulation des virus respiratoires responsables de cas acquis en milieu de soins.

Nous vous rappelons que si vous présentez des signes infectieux (température) et/ou respiratoires ou ORL (toux, pharyngite, rhinite...), vous devez porter le masque de soins et respecter les gestes barrières (hygiène des mains, distance de sécurité) au contact des patients et de vos collègues, ainsi qu'aérer régulièrement les locaux.

Actuellement, le seuil épidémique régional n'étant pas atteint, la généralisation du port du masque dans tous les services n'est pas en place. Nous encourageons toutefois vivement celui-ci.

Cependant, le port du masque en continu est obligatoire pour toute l'équipe dans les deux cas suivants :

- Cas de COVID-19 acquis dans votre service, quel que soit le nombre de cas. Il est rappelé qu'il est important de procéder au dépistage des autres patients et des personnels volontaires.
- Cas d'un personnel positif ayant travaillé sans masque les deux jours précédents.

Dans ces deux cas, prendre contact avec l'unité d'hygiène au 2 46 59.



Ces recommandations, disponibles via Ennov ([réf. GED : MOP-00713](#)), seront susceptibles d'évoluer au regard des indicateurs nationaux concernant le VRS, la COVID-19 et la grippe.

Nous vous incitons à vérifier le statut vaccinal de vos patients et à effectuer les rappels, avec leur accord notamment au cours de leur hospitalisation, dès que nécessaire. Le nouveau vaccin COVID Cominarty adapté à la souche Omicron actuellement circulante sera disponible via la pharmacie de l'établissement dès la semaine du 7 octobre 2024.

La campagne annuelle de vaccination contre la COVID-19 et la grippe va débuter le 15 octobre sur le territoire national et permettra à l'ensemble des professionnels de l'hôpital de se protéger vis-à-vis de ces pathologies et de protéger les patients pris en charge.

**Les mesures ci-dessus s'appliquent sur l'ensemble des sites d'hospitalisation de l'établissement à compter de la publication de la présente note.**

Affaire suivie par :	Approbateur :
Thomas GUEUDET, Martin MARTINOT Equipe opérationnelle d'hygiène Chef du service des maladies infectieuses	Le directeur des Hôpitaux Civils de Colmar Jean-Michel SCHERRER